



Liberté  
Égalité  
Fraternité

Le Délégué Territorial Adjoint



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : DUTHU Alexandra  
Téléphone : 03 85 21 97 95  
Mail : a.duthu@inao.gouv.fr

V/Réf : UAT-D-2025-034  
Affaire suivie par : Audrey Briançon

N/Réf : SM/AS/AD 25-462

Monsieur Le Vice-Président délégué à l'Urbanisme  
Communauté de Communes Usses et Rhône  
35 place de l'Eglise

74270 FRANGY

Mâcon, le 21 octobre 2025

**Objet : Révision allégée du PLUi**  
**Communes de Chaumont, Chavannaz, Chilly, Contamine-Sarzin, Frangy, Marlioz, Minzier, Musièges**

Monsieur Le Vice-Président,

Par courrier reçu le 25 juillet 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, la révision allégée n°1 du PLUi Usses et Rhône.

La liste des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) figure en annexe de ce courrier.

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La révision allégée consiste en la réduction d'espaces paysagers structurants.

En effet, certains des espaces paysagers structurants identifiés ne présentent finalement pas d'enjeux paysagers particuliers. Il s'agit le plus souvent d'espaces bâtis. D'autres sont supprimés afin de permettre le bon fonctionnement et le développement d'exploitations agricoles dont certaines sont engagées dans les IGP (Indications Géographiques Protégées) « Emmental de Savoie », « Raclette de Savoie » et Tomme de Savoie » dont le cahier des charges exige une alimentation locale.

La révision générale du PLUi a ainsi pour objectif d'ajuster les protections paysagères pour favoriser l'agriculture. L'INAO demande néanmoins à la collectivité de se montrer vigilante quant à la localisation des projets de construction de nouveaux bâtiments et de veiller à préserver les parcelles délimitées en AOP « Savoie » et « Roussette du Savoie », notamment à Chaumont (Sur les Vers). Pour information, les données SIG des aires parcellaires délimitées de ces AOP sont disponibles en OpenSource sous le lien suivant :

<https://www.data.gouv.fr/datasets/delimitation-parcellaire-des-aoc-viticoles-de-linao/>

qu'il ne s'oppose pas à ce projet, dans la mesure où celui-ci a globalement une incidence positive sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Vice-Président, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO  
et par délégation,  
Le Délégué Territorial Adjoint,

Stéphane MEUNIER

Copie : DDT de Savoie

## PLUi Val des Usses

AOP : Appellation d'Origine Protégée

IGP : Indication Géographique Protégée

IG : Indication Géographique de boissons spiritueuses

SIQO	Chaumont	Chavannaz	Chilly	Contamine-Sarzin	Frangy	Marlloz	Minzier	Musièges
IGP Comtés Rhodaniens	X	X	X	X	X	X	X	X
IGP Emmental de Savoie	X	X	X	X	X	X	X	X
IG Génépi des Alpes	X	X	X	X	X	X	X	X
IGP Gruyère	X	X	X	X	X	X	X	X
IG Marc de Savoie	X				X			X
IGP Pommes et Poires de Savoie ou Pommes de Savoie ou Poires de Savoie								
	X	X	X	X	X	X	X	X
IGP Raclette de Savoie	X	X	X	X	X	X	X	X
AOP Roussette de Savoie	X				X			X
IGP Tomme de Savoie	X	X	X	X	X	X	X	X
AOP Vin de Savoie ou Savoie	X				X			X
IGP Vin des Allobroges	X	X	X	X	X	X	X	X
IGP Volailles de l'Ain	X	X	X	X	X	X	X	X